



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIETE PAUL RICARD POUR LA GESTION DU PORT DES EMBIEZ 2011

6 ans après avoir obtenu notre première certification, nous ne pouvons rester sur un périmètre limité au simple port de plaisance. L'imbrication des activités du port et de celles de l'île nous a amené à agrandir le périmètre de certification en y incluant la zone de regroupement des déchets située sur la zone technique de l'île.

Désormais, la prise en compte de l'environnement fait partie intégrante de chacune de nos décisions, et toutes et tous, plaisanciers, personnel ou fournisseurs sont devenus acteurs de notre démarche globale visant à améliorer l'environnement de notre île et de limiter l'impact du port et de ses activités connexes.

Nos engagements sont :

- Gérer de façon à être en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Déterminer, évaluer et restreindre toute incidence significative de nos activités sur l'environnement.
- Prendre les mesures pour prévenir et éliminer toute pollution et tout rejet accidentel dans le milieu naturel.
- Responsabiliser l'ensemble du personnel pour la protection de l'environnement et une meilleure gestion de nos déchets.
- Communiquer avec l'ensemble des tiers sur les méthodes et les objectifs de notre politique environnementale.
- Cultiver et développer l'esprit de l'amélioration continue.

Le respect de ces engagements doit permettre à la SOCIETE PAUL RICARD de rester une entreprise Proactive dans le domaine de la protection de l'environnement.
Ceci nécessite la prise de conscience, l'implication et la responsabilité de l'ensemble de nos collaborateurs.

Madame Daniele RICARD

Présidente du Directoire
SOCIETE PAUL RICARD